

C240001-Pôle d'ingénierie territoriale



DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N° 2019-05-03 Séance du 9 mai 2019

Commande d'une liaison en fibre optique pour Châteaufort auprès d'Yvelines Numérique.

Date de la convocation : 7 mai 2019
Date d'affichage : 10 mai 2019
Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 13

PRESIDENT : M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES,

Absents excusés :

M. Claude JAMATI, M. Marc TOURELLE, M. Arnaud HOURDIN, M. Richard RIVAUD, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT

Invités à titre consultatif :

M. LOPPINET, M. Alain SANSON, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 ;
- Vu le décret 2016-360, du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25, 33, 66 à 68 relatifs aux procédures d'appels d'offres, ainsi que les articles 78 et 79 relatifs aux accords-cadres à bons de commande;
- Vu la délibération n°2017-12-17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président,
- Vu la délibération n°2019-04-18, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, en date du 2 avril 2019, approuvant l'adoption du nouveau schéma directeur de la vidéo-protection de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours pour les dépenses de l'opération 110 : « vidéoprotection », chapitre 204 : « subventions d'équipement versées », nature 204132 : « subventions d'équipement aux organismes publics - bâtiments et installations », fonction 110 : « services communs de sécurité » ;

Contexte

En juillet 2010, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a élargi sa compétence en matière de politique de la ville - au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance - au déploiement d'un système de vidéo-protection.

Plusieurs programmes de déploiement ont d'ores et déjà permis de mettre en service environ 307 caméras sur les communes de Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-Le-Fleury, Jouy-en-Josas, La Celle Saint-Cloud, Les Loges-en-Josas, Noisy-Le-Roi, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Vélizy-Villacoublay, Versailles et Viroflay. Les communes de Bougival, Châteaufort et Toussus-le-Noble sont actuellement en cours d'étude.

Pour améliorer l'efficacité du dispositif de vidéoprotection, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite mettre en place sur son territoire des Centres de Supervision Urbain. Ces centres doivent permettre d'effectuer une surveillance plus efficace de l'espace public et offrir la possibilité de développer de nouveaux services pour les communes, telles que la télégestion des équipements publics ou l'infogérance des équipements informatiques.

La ville de Châteaufort participe au dispositif de vidéoprotection et souhaite pouvoir disposer d'une liaison très haut débit pour permettre de fournir un internet de bonne qualité aux agents et, à terme, permettre la gestion de son informatique par une autre commune de Versailles Grand Parc. En complément du réseau dédié à la vidéoprotection, il est donc nécessaire de raccorder ces locaux par une liaison très haut débit, et permettre ainsi la mise en œuvre de nouveaux services innovants.

Le Syndicat mixte ouvert « Yvelines numériques » créé par arrêté préfectoral le 12 avril 2016 met à disposition des acteurs publics locaux situés sur le territoire du Département des Yvelines et qui en font la demande, des services de fibres optiques dans des conditions tarifaires transparentes et non discriminatoires.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite donc utiliser pour une durée maximum de 3 ans une liaison d'une paire de fibres optiques noires pour raccorder rapidement le réseau informatique de la ville de Châteaufort à celui de la Communauté d'agglomération pour un montant d'installation de 3 500 euros HT et une location annuelle de 3 000 euros HT. Il n'y a pas d'autres frais à prévoir.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) d'autoriser la location pour une durée maximum de 3 ans d'une liaison constituée d'une paire de fibres optiques noires au Syndicat mixte ouvert Yvelines Numériques ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les bons de commande et tout document s'y rapportant ;

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de membres présents : **13**

Nombre de suffrages exprimés : **13**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.